Date et durée de la formation

La formation se déroule en alternance Durée de la formation :

Du 16 janvier 2023 au 19 décembre 2023. Dates du positionnement : 24 et 25 novembre 2022.

Lieux de formation

Le siège de la formation se situe à l'Ariena à Sélestat. Cependant certains modules de formation seront délocalisés dans les structures d'éducation à l'environnement réparties sur l'ensemble du territoire alsacien et dont les activités sont en lien avec l'option du diplôme.

Validation de la formation

La validation de la formation pour l'obtention du diplôme s'organise en plusieurs étapes. L'obtention de ce diplôme se fait par la validation des quatre Unités Capitalisables qui le composent. Certaines U.C. peuvent être validées de façon conjointe. Les modalités certificatives pour chacune des unités capitalisables sont définies par l'organisme de formation.

Voir fiche descriptive téléchargeable ici

Coût pédagogique

9900 euros.

Modalités de prise en charge financière de la formation

- Vous êtes en cours d'emploi, renseignezvous auprès de votre employeur
- Vous êtes demandeur d'emploi, renseignezvous auprès de l'Ariena.
- Vous avez moins de 30 ans ou reconnu travailleur handicapé. Vous êtes éligible au contrat d'apprentissage.

Vous devez vous préinscrire sur le site : https://formas67.ymag.cloud/index.php/ preinscription/

Inscription et sélection

Les dossiers de candidature sont à retirer à l'Ariena ou téléchargeable sur le site www.ariena.org/formations/formations-diplomantes/bpjeps/ et à déposer avant le 20 iuin ou le 22 août 2022.

Des épreuves de sélection se dérouleront le 1" juillet ou le 2 septembre 2022.

Pour toute demande d'information complémentaire:

Blandine Bidault ou Pierre Rothenburger **Ariena**

6, route de Bergheim - 67600 Sélestat

tél.: 03 88 58 38 55

courriel: formation@ariena.org

Site: www.ariena.org

L'organisme de formation en charge du BPJEPS



L'Ariena

coordonne le réseau alsacien d'associations et de structures d'éducation à la nature et à l'environnement. Ses missions sont définies pour répondre à la diversité des besoins régionaux en cette matière : formation, conception d'outils pédagogiques, animation de réseau, expertise et conseil.

www.ariena.org

La formation BPJEPS bénéficie du soutien financier et technique de























Le métier

L'animateur nature et environnement est un professionnel qui concoit et organise de facon autonome des projets d'animation en éducation à l'environnement avec tout type de publics (enfants, adolescents, adultes, etc.). Sa double compétence recouvre une maîtrise technique de l'environnement (écologie des milieux, patrimoine, connaissances naturalistes et environnementales, etc.), la maîtrise de savoir faire (méthodes et approches pédagogiques, outils pédagogiques, méthodologie de montage de projets, communication, etc.), la connaissance du champ institutionnel dans lequel il intervient ainsi que l'acquisition de comportements adéquats pour mener à bien ses différents projets.

Organisation de la formation

La formation repose sur le suivi individualisé des candidats et de leur parcours professionnel. Chaque candidat fera l'objet d'un positionnement par l'équipe pédagogique afin de définir avec lui son parcours de formation (attentes de formation, objectifs personnels et professionnels et choix des stages).

La formation repose sur l'alternance :

- entre les temps en centre de formation et les temps de mise en pratique en structure de stage,
- entre apprentissage théorique et expérimentation sur le terrain.
- entre actions collectives et travail personnel. Le principe pédagogique en centre est basé sur des méthodes actives où est privilégiée une pratique de terrain complétée par des apports théoriques.

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de l'éducation à l'environnement ou des thématiques abordées. Les contenus et approches techniques et pédagogiques sont liés en permanence au contexte professionnel.

En situation de stage, le suivi des candidats ainsi que la relation avec l'organisme de formation sont assurés par un tuteur.

A qui s'adresse la formation ?

Toute personne souhaitant se former et se qualifier dans l'animation et développer plus particulièrement des compétences centrées sur la nature et l'éducation à l'environnement.

Conditions de candidature

- 1. Avoir 18 ans ou plus.
- **2.** Etre titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
- AFPS ou PSC1,
- PSE1 ou PSE2 en cours de validité,
- AFGSU de niveau 1 ou 2 en cours de validité,
- STT en cours de validité.
- 3. Justifier de l'un des diplômes suivants :
- BAFD,
- BAPAAT².
- Tout Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention.
- Le Certification d'Aptitude Professionnelle *(CAP)* petite enfance.
- Le diplôme d'Aide Médico Psychologique (AMP).
- Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES),
- Tout diplôme de niveau 4 (Bac) ou supérieur.

Dans le cas où le candidat ne peut justifier des qualifications citées ci-dessus :

- Il devra justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'attestations délivrées par la ou les structures d'accueil.
- Constituer un dossier récapitulant son expérience en tant que bénévole ou professionnel dans le champ de l'animation.
- **4.** Produire une lettre explicitant ses motivations à entrer en formation BPJEPS EEDD

Organisation et contenus de la formation

Le BPJEPS est un diplôme de niveau 4 (niveau Bac) délivré par le Ministère des Sports et de l'Éducation nationale. Ce diplôme s'articule en quatre unités capitalisables (UC).



UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle (écrit, oral).

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté (approches des différents publics et impact de la nature et de l'environnement dans le développement de l'individu); contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Concevoir un projet d'animation (méthodologie de montage de projet, déterminer des objectifs).

Conduire un projet d'animation. Evaluer un projet d'animation.

UC3 : conduire une action d'animation dans le champ de l'éducation à l'environnement vers un développement durable

Organiser gérer et évaluer les activités (concevoir une action d'animation en prenant en compte un contexte professionnel, le type de public, les aspects réglementaires et la sécurité).

Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'"EEDD" (la dynamique de groupe et la place de l'animateur, gestion de conflits, conduite de réunion).

Accueillir les publics.

UC4 : mobiliser les demarches d'education populaire pour mettre en œuvre des activites d'animation dans le champ de "l'éducation à l'environnement vers un developpement durable"

Situer son activité "EEDD" dans un territoire. Maîtriser les outils et techniques des activités de l'EEDD (développer des compétences techniques et être capable de concevoir ou d'utiliser des outils techniques supports d'activités en lien avec la nature, l'environnement ou le patrimoine).

Conduire des activités d'animation en EEDD (rendre perceptible le sens donné à son action d'animation lors de sa mise en œuvre, développer sa capacité d'adaptation aux réactions du public, évaluer son action d'animation).

UC complémentaire facultative : diriger un accueil collectif de mineurs (ACM)

Un stage théorique pour se préparer à diriger un ACM - Une expérience pratique de 18 jours et un temps de retour pour l'analyse de l'expérience vécue, la rédaction du compte-rendu d'expérience et la soutenance de ce compte-rendu.

Et de manière transversale :

Le terrain est notre espace de travail privilégié. En complément nous accordons une attention particulière à développer des approches artistiques et culturelles au service de l'EEDD: arts plastiques, arts et nature, conte, musique verte, mime, teintures végétales...

BAFD: Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
 BAPAAT: Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant
Animateur Technicien